



SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP
MONTAIMENT - MONTGELLAFREY

A V I S

DU 03 AU 31 AOÛT 2026 INCLUS

**LES FEUX DE BARBECUES SONT INTERDITS
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
DE LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP :**

- SUR LES ESPACES PUBLICS ET LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE
- SUR LES CHEMINS RURAUX
- DANS LES ZONES NATURELLES, NOTAMMENT LES FORÊTS

sauf autorisation expresse de la commune.

(Arrêté municipal n° 2026/184 du 03/08/2026)